

FAQ – Questions Fréquentes

1. Quand puis-je m'inscrire pour une demande de logement auprès du BLRU ?

- a. Au plus tard le 31 mai pour la rentrée d'automne
- b. A tout moment pour un logement en cours de semestre

2. J'habite à Genève, chez moi ou mes parents. Ai-je droit à un logement du BLRU ?

Etant donné que la priorité est donnée aux étudiants non-domiciliés dans le Grand Genève et le peu de logements disponibles, vos chances d'être logé par le BLRU sont quasi nulles.

3. Je suis étudiant d'un autre canton ou de l'étranger et je me suis inscrit six mois avant la rentrée universitaire d'automne. Le BLRU peut-il m'assurer de la réservation d'un logement ?

Plusieurs critères déterminent l'attribution d'un logement : 1) les conditions d'admission 2) les logements vacants 3) la date de dépôt de la demande. Les décisions quant à l'attribution des logements étant prise par tirage au sort dans le courant du mois de juin, le BLRU ne peut pas garantir une réservation avant cette échéance.

4. Je suis assistant à l'Université et mon salaire mensuel est de CHF 3'500.-. Ai-je la possibilité de m'inscrire au BLRU ?

Les loyers des logements du BLRU sont établis pour des étudiants disposant d'un faible revenu. Les conditions d'admission fixent un revenu maximum de CHF 2'500.- pour une personne, de CHF 4'000.00 pour deux personnes et de CHF 5'000.00 pour trois personnes.

5. Je suis étudiant d'Haute Ecole Spécialisée. Ai-je droit à un logement du BLRU.

Non, seuls les étudiants immatriculés à l'Université de Genève ont droit à un de nos logements ou entités d'études spécialisées ayant un accord concernant les logements tels que l'IHEID.

6. J'ai fait une demande d'immatriculation à l'Université de Genève, mais je n'ai pas encore reçu une confirmation de leur part. Puis-je m'inscrire au BLRU ?

Oui, mais au moment de l'attribution d'un logement, un contrôle de l'immatriculation définitive sera effectué.

7. Toutes les charges sont-elles incluses dans le montant du loyer ?

Oui, le chauffage, l'eau chaude et l'électricité sont compris dans le prix du loyer. De plus, à quelques rares exceptions, tous les logements sont loués meublés.